FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

BUREAU DU 14 janvier 2025
RELEVE de DECISIONS
SEANCE TENUE EN VISIOCONFERENCE DE 18h30 A 20h

PRESENTS :

Membres du Bureau
RECHEDE Michel (Président) - AUTIER Philippe (VP) – DEGOS Jean-Marc (Secrétaire Général) – CASSAGNE Jacques (Trésorier Général) - IRAZOQUI Daniel – LARROUDE Denise – DANDALEIX Christian

Chargés de Mission Permanents
BELLAMY Pierre – COMET Thierry – Henry SYLVESTRE - GOURDY Jean-Jacques – LEHAY Julien – Bertrand BRASSET

INVITES :

Salariés
CONCHY Sébastien (DG)

EXCUSES :

Membres du Bureau
TEINTURIER Jennifer

Chargés de Mission Permanents
DEGUILHEM Christophe

Salariés
RESSIGUIE Damien (DT)

1/ APPROBATION DU RD BUREAU DU 08/01/25
Le RD du 080125 est approuvé à l'unanimité.

2/ COMMUNICATIONS DIVERSES (Michel & Philippe)
Michel remercie les élus de nos pôles pour la parfaite organisation des vœux en présence de nombreux clubs (60 en moyenne).
Il informe le Bureau qu'il a donné un accord ce jour pour que la ligue participe à hauteur de 1 500€ à l'opération de solidarité en faveur de Mayotte.
Il rappelle que Florian GRILL effectuera une visite en Dordogne le 23/01 et en Gironde les 23 & 24/01/25. Le CODEP 33 est associé à cette visite et Pascal CAZEAUX fait le nécessaire.

Philippe insiste sur le fait qu'il est très important de lire les RD de Bureau publiés chaque semaine et de s'y référer avant d'aborder ou d'interroger sur tel ou tel sujet.
Il demande à Sébastien de les publier simultanément à leur diffusion aux 52 membres du CODIR dans un espace dédié sur le site internet de la ligue.

3/ VERSEMENT DES SUBVENTIONS 24/25 AUX CODEP (Jacques & Sébastien)
Voir P.J.
Jacques présente le tableau des subventions de l'exercice en cours et explique le principe de répartition de l'enveloppe globale de 90 k€ entre les CODEP en proportion de leurs effectifs licenciés au 30/06/24. L'aide ainsi calculée est ensuite fléchée à hauteur de 70% constituant la part ''socle'' et 30% la part ''variable''.
Les CODEP ayant communiqué les éléments financiers demandés par la ligue, le Bureau donne son aval pour un paiement de la part ''socle'' dès la prochaine journée comptable.

4/ REFLEXION SUR LES REGLES DE REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX CODEP (Jacques)
Jacques souhaite faire évoluer les règles de répartition actuellement en vigueur.
Plusieurs pistes évoquées :

- Sébastien : Voir si enveloppe globale doit être maintenue à 90 K€ vs autres ligues (ex Occitanie montant <)
- Jacques : tenir compte des niveaux de réserves/trésorerie des codep parmi les critères de répartition ?
- Philippe : préfèrerait que cette incitation à utiliser ces réserves (qui sont un héritage du passé) pour des projets sportifs vienne de la FFR plutôt que de la ligue.
- Bertrand : attention à ne pas favoriser les mauvais gestionnaires.
- Michel/Julien/Philippe : part variable pourrait être attribuée au mérite, sur des objectifs conjointement fixés avec les CODEP en lien avec leurs missions fondamentales statutaires.
- Philippe : introduire de nouveaux critères de répartition sur la part socle en + du nombre de licences : par exemple les 60 K€ pourraient être divisés en 3 tiers, l'un réparti de manière égalitaire (20k€/12), l'un sur % licences, l'un sur % licences EDR ou en 4 quarts en y ajoutant les % respectifs de clubs ou les licences EDR ?

Jacques doit nous fournir des éléments financiers objectifs comparatifs entre CODEP.
Cette réflexion sur les moyens alloués aux CODEP, pourrait être intégrée à celle en cours sur notre P.O.S 25-29 et évoquée lors de la réunion de travail du 28/01 sur le sujet.

5/REALISATION D'UN TROMBINOSCOPE (Michel)
À la suite des récents échanges sur le sujet avec d'autres membres du Bureau, Michel souhaite lancer la réalisation d'un trombinoscope présentant les élus du CODIR (fonction, coordonnées…).
Après échanges et détermination de l'objectif (diffuser les coordonnées et fonctions des élus du codir en y associant un visage), il est proposé de demander à Sébastien de solliciter les élus dans les meilleurs délais, afin qu'ils lui fournissent leur photo buste/portrait avec un haut blanc dans un souci d'homogénéité (nous étudierons ultérieurement avec les C° Partenariat et Communication l'opportunité d'une tenue LRNAR).
Sur la forme de sa présentation et son support de publication, ce trombinoscope sera soumis à l'expertise de la C° Communication et à Capucine.

Le Bureau avalise cette proposition.

6/ CAHIER DES CHARGES FINALES DE ''TERROIRS'' 2025 ET PROJECTIONS SUR 2026-2028 (Denise)
Denise présente les quelques évolutions du cahier des charges 2025 qui est globalement reconduit sur les mêmes bases avec quelques ajustements sans conséquences sur l'organisation générale.
Voir P.J.

Le Bureau avalise le cahier des charges des finales de ''terroirs'' 2025.

Des échanges s'ensuivent sur les axes d'évolution souhaités par la nouvelle gouvernance. Les évolutions étudiées par la C° des Epreuves seniors (qui constituera un groupe de travail spécifique auquel participer Christian DANDALEIX) auront pour objectif de favoriser une montée en puissance sportive et populaire de ces finales tout en assurant un maintien des bénéfices actuellement engrangés par les CODEP et les clubs organisateurs.
L'exemple de la formule en vigueur dans la ligue AURA méritera d'être plus particulièrement examiné.

Michel RECHEDE
Président

p/o

